Collège de la Trézence
2 rue du Fief Braud
17330 LOULAY

ACTE ADMINISTRATIF
N°2015/04

A – acte ne relevant pas de l'action éducatrice

Le Conseil d'Administration Convoqué le 30/03/2015
S'est réuni le 14/04/2015
Nombre de membres composant le conseil : 23
Quorum atteint en début de séance : 18
Nombre de membres présents avec voix délibérative : 19

Après avis de la commission permanente réunie le
(obligatoire pour les questions qui relèvent de l'article 2 du décret n°85 24 du 30 août 1985 modifié)

OBJET précis : **AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2014**

CONTENU DE LA DECISION : (Textes de référence, exposé des motifs conduisant à la décision, décision).

Le résultat net de l'exercice 2014 est de + 12 870.29€

Le résultat est réparti comme suit :
Service Général = + 11 181.08 €
Augmentation du stock du Service Général = + 4 532.39 €

Service Restauration = - 2 160.24 €
Diminution du stock SRH = - 682.94 €

L'affectation des résultats présentée est votée à l'unanimité.

RESULTATS DU VOTE 19 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Accusés de réception le :	**La présente délibération est adoptée. Elle sera consignée dans le registre des délibérations de l'établissement et transmise à** :	Nombre d'exemplaires
	A – Acte ne relevant pas de l'action éducatrice - **Monsieur l'Inspecteur d'Académie** D.G.F. - **Monsieur le Président du Conseil Général** D.C.B.D.	 1 1
	B – Acte relevant de l'action éducatrice - **Monsieur l'Inspecteur d'Académie** D.G.F.	 1
Publié le	Fait à LOULAY, le 16/04/2015 Le Président du Conseil d'Administration,	
Certifié exécutoire le		